

Le 15 juin 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos, par voie de vidéoconférence, le lundi 15 juin 2020, de 16 h 00 à 16 h 20, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

Assiste également à la séance par voie de vidéoconférence Mme Anne Desjardins, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait un rappel de la résolution # 069-2020 adoptée par les membres du conseil lors de la séance du 6 avril 2020 permettant au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, suite à l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Modification de la résolution # 066-2020 relativement à l'approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance

114-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Modification de la résolution # 066-2020 relativement à l'approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ont approuvé à l'unanimité par la résolution # 066-2020 la programmation des travaux qui a été transmise le 25 mars 2020;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de modifier le numéro de la version qui a été déposée le 25 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,
115-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier le 3^e paragraphe et le 6^e paragraphe par ce qui suit :

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4. Période de questions

Aucune question n'est portée à l'attention des membres du conseil municipal.

5. Clôture et levée de la séance

116-2020

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 16 h 20.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière